



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil, à sa session du 7 octobre 2008, a adopté le règlement suivant :

N° 2008-112 « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 04-98
CONCERNANT LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU
MUNICIPAL »

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 17 octobre 2008



JULIE LÉTOURNEAU

Directrice générale / secrétaire-trésorière